

Commerce Plus Extension Véhicules auto-moteurs: Incendie et explosion ou implosion, Tempête, grêle, pression de la neige et de la glace, Dégâts des eaux, Catastrophes naturelles et Vol.

Vous avez déjà toutes les assurances de base de la police Commerce Plus. Mais vous souhaitez aussi protéger vos véhicules automoteurs? Prenez alors l'extension Véhicules automoteurs: Incendie et explosion

ou implosion, Tempête, grêle, pression de la neige et de la glace, Dégâts des eaux, Catastrophes naturelles et Vol. Vous verrez dans cette fiche de quels avantages vous bénéficiez.

Contre quoi êtes-vous protégé?	Vos avantages	
<p>Vous faites assurer votre véhicule automoteur.</p> <p>Vous êtes propriétaire du véhicule automoteur, vous louez ou vous louez en leasing le véhicule automoteur.</p> <p>Vous utilisez le véhicule automoteur pour votre profession ou en usage privé.</p>	<p>1. Le véhicule assuré se trouve à l'intérieur à l'adresse assurée?</p> <p>Dans ce cas, nous payons pour les dommages causés par:</p> <ul style="list-style-type: none"> • un incendie, une explosion ou une implosion; • la chute d'une branche ou d'un arbre; • de l'eau ou du mazout assuré dans cette police; • une tempête, de la grêle, de la pression de la neige et de la glace; • une catastrophe naturelle; • le vol du véhicule automoteur si quelqu'un est entré par effraction dans le bâtiment assuré, dans lequel le véhicule est stationné. 	<p>Nous ne payons pas pour les dommages causés par:</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux véhicules automoteurs qui sont des outils. Par exemple, un chariot élévateur à fourche, une excavatrice ou un camion grue; • aux véhicules automoteurs qui sont des marchandises; • causés par une catastrophe naturelle si vous n'avez pas l'assurance de base Catastrophes naturelles Baloise; • causés par un vol si: <ul style="list-style-type: none"> - vous n'avez pas l'assurance optionnelle Vol et vandalisme; - le véhicule automoteur est stationné à l'extérieur ou sous un carport; • causés par le vandalisme.
	<p>2. Le véhicule automoteur assuré se trouve à l'extérieur, mais pas à plus de 50 m de l'adresse assurée? Dans ce cas, nous payons pour les dommages causés par:</p> <ul style="list-style-type: none"> • un incendie, une explosion ou une implosion; • la chute d'une branche ou d'un arbre; • une tempête; • des objets qui se sont envolés ou qui ont été renversés à la suite d'une tempête; • de la grêle, de la pression de la neige et de glace; • une catastrophe naturelle⁽²⁾, si vous avez l'assurance de base Catastrophes naturelles Baloise. 	<p>Nous ne payons pas pour les dommages causés par:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une catastrophe naturelle si vous n'avez pas l'assurance de base Catastrophes naturelles Baloise.
	<p>3. Le véhicule automoteur est stationné dans un garage ou sur un emplacement de parking dans un bâtiment à une autre adresse en Belgique que l'adresse assurée? Dans ce cas, nous payons pour les dommages causés par:</p> <ul style="list-style-type: none"> • un incendie, une explosion ou une implosion; • la chute d'une branche ou d'un arbre; • une tempête, de la grêle, de la pression de la neige et de la glace. 	<p>Nous ne payons pas pour les dommages si:</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous n'êtes pas le propriétaire ou le locataire de ce garage ou de cet emplacement de parking; • vous louez ce garage ou cet emplacement de parking pour quelques heures ou quelques jours.

Vous choisissez le montant assuré de 34.000 EUR⁽¹⁾? Dans ce cas, nous payons pour les dommages au véhicule automoteur assuré 34.000 EUR⁽¹⁾ au maximum.

Vous choisissez le montant assuré de 70.000 EUR⁽²⁾? Dans ce cas, nous payons pour les dommages au véhicule automoteur assuré 70.000 EUR⁽²⁾ au maximum.

Si le véhicule est votre propriété, nous vous indemnisons en valeur de vente.

Si vous louez le véhicule automoteur ou le louez en leasing, nous indemnisons en valeur réelle.

Nous n'appliquons pas la règle proportionnelle.

(1) à l'indice ABEX 775

(2) par catastrophe naturelle, nous entendons: une inondation, le débordement ou le refoulement d'eau d'un égout public, un tremblement de terre, un glissement ou affaissement de terrain.

Ceci est un message publicitaire.

- Commerce Plus est une assurance incendie de Baloise.
- La police Commerce Plus, il y a différentes assurances de droit belge: une assurance de choses, une assurance de responsabilité et une assurance de personnes.
- Baloise est une entreprise d'assurances belge et cette assurance est soumise au droit belge.
- Le contrat d'assurance (la police) dure un an et est reconductible tacitement.
- Vous souhaitez prendre une police? Consultez la fiche IPID, nos Conditions Générales, nos critères de segmentation et notre Brochure de présentation afin de vous informer en profondeur sur votre protection légale sur www.baloise.be.
- Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, prenez contact avec votre courtier.

Plainte Baloise

Vous avez une plainte? Dites-le nous par courriel à l'adresse plainte@baloise.be, via www.baloise.be/plaintes, par courrier ou par téléphone au 078 15 50 56. Si aucune solution n'est trouvée, prenez contact avec l'Ombudsman des Assurances: info@ombudsman-insurance.be, www.ombudsman-insurance.be, Square de Meeûs 35 - 1000 Bruxelles, 02 547 58 71.